

## FICHE DE REACTIVATION POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024 POUR LES CANDIDAT-E-S QUI ONT DEPOSE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE 2022

Après avoir pris connaissance des conditions d'admission en vigueur, règlement d'admissions en bachelor dans le domaine ingénierie et architecture, je désire m'inscrire pour la prochaine année académique 2023-2024 pour la formation suivante :

Bachelor en \_\_\_\_\_

Si Bachelor en Informatique et systèmes de communication :  à plein temps  à temps partiel  
Si Bachelor en Technique des bâtiments :  à plein temps  à temps partiel

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ N°AVS (13 chiffres): \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Chez \_\_\_\_\_

N° postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_ Tél. fixe \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_

### Pièces à fournir obligatoirement avec la fiche de réactivation :

- Cette présente **fiche de réactivation** dûment complétée ;
- Votre **curriculum vitae réactualisé** ;
- S'il y a lieu, ajouter une copie des **titres, relevés de notes et attestations** justifiant d'une formation ou d'une pratique professionnelle **acquise depuis le dépôt du dossier précédent** ;
- **Si réactivation dans une autre filière qu'en 2022 / si 2e réactivation** (1<sup>ère</sup> réactivation dans la même filière = gratuite) / **si demande de ré-immatriculation** en cas d'études déjà débutées à HEPIA **dans la même ou autre filière** :  
Une nouvelle preuve de paiement de la taxe d'inscription de 150.- CHF (modalités : voir site rubrique « Inscription »)
- Pour la filière Architecture du Paysage uniquement :
  - une **lettre de motivation**, à savoir un exposé argumenté des motivations qui vous conduisent à entreprendre une formation à HEPIA en Architecture du paysage en vous efforçant d'exprimer vos intérêts pour la formation d'architecture du paysage et vos attentes liées à cette formation. Cette lettre rédigée en français, dactylographiée ne doit pas dépasser 3 pages A4.
  - une copie du **permis de frontalier valable, délivré par un canton suisse, de votre père ou de votre mère**, le cas échéant

*Les dossiers de l'année dernière seront traités selon les règles d'admission en vigueur pour la rentrée 2023. Celles-ci peuvent être modifiées d'année en année. Il peut en résulter qu'une candidature admissible à la session précédente, soit refusée lors de son réexamen pour la session d'admission de l'année suivante (cf. : Conditions d'admission en vigueur).*

Documents à envoyer **par courrier postal** à l'adresse suivante :

**HEPIA**  
**Bureau des admissions**  
**Rue de la Prairie 4**  
**1202 Genève**

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_